

ASSEMBLÉE NATIONALE

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 904)

AMENDEMENT

N ° AS1049

présenté par

Mme Essayan, M. Balanant, Mme El Haïry, M. Fanget, M. Hammouche, M. Mathiasin,
Mme Poueyto et M. Wasserman

ARTICLE 2

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.